

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 39-1 Partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6^{ème}) - Avenant n°1
au contrat d'affermage.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu le contrat d'affermage du 1^{er} décembre 2010 pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 qui a pour objet de proroger d'une année calendaire complète l'affermage de la partie garage du parc de stationnement Saint-Germain des Prés (6^{ème}) ;

Vu l'avis de la commission Sapin en date du 24 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 1^{er} décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société du Parking du Boulevard Saint-Germain, l'avenant n°1 au contrat d'affermage du 1^{er} décembre 2010 qui a pour objet de proroger d'une année calendaire complète l'affermage de la partie garage du parc de stationnement Saint-Germain des Prés (6^{ème}) et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO